



Lou Mercadiou

Bulletin d'information de la commune de Saint Macaire - saintmacaire.fr - n°52 - janvier 2014

Le mot du Maire

Chères Macariennes, chers Macariens,

Je remercie chaleureusement, en ce début d'année, toutes celles et ceux qui au quotidien sont au service de Saint-Macaire et de ses habitants. Les bénévoles des associations, les pompiers volontaires mais aussi toutes les professions dont nous avons besoin pour que vive notre territoire.

L'année 2013 a été riche en réalisations diverses, parmi les plus importantes :

- Des acquisitions ont été effectuées, elles préparent l'avenir. Afin de poursuivre et amplifier les aménagements engagés au pied des remparts, deux parcelles de terrains agricoles viennent compléter les propriétés communales existantes. Pour permettre la restructuration du quartier Rendesse, deux édifices ruinés ont été achetés. Grâce à la signature avec le Conseil général et la SAFER d'une convention pour nous aider à acquérir le terrain Jugean, dernier espace constructible d'importance de la commune, nous pourrions remodeler le secteur tout en préservant l'intérêt collectif.

- Des travaux de voirie ont été réalisés : réfection de la rue du Thuron, de la place du Mercadiou, de la place Chateaudun, la partie la plus abîmée du chemin des Canevelles. A suivre dans les jours et semaines à venir, la place des Cochons et l'espace devant la boulangerie, les rues Amiral Courbet, Louis Blanc, St Antoine et Virac.

- Des aménagements ont été réalisés cours de la République pour améliorer la sécurité, en réduisant la vitesse, et le stationnement, en faisant descendre un certain nombre de véhicules des trottoirs, des aménagements qui devront être complétés pour encore plus d'efficacité.

- Place Tourny, le kiosque a été réhabilité, il pourra être réinvesti par la vie associative.

- Le permis de construire préalable à la restauration du rempart Rendesse a été obtenu, rue du Port, accompagné du soutien financier de l'Etat (DRAC).

- La reconstruction des orgues se poursuit en atelier et des travaux importants, avant réinstallation, seront réalisés rapidement dans la partie occidentale de la nef.

- Depuis début janvier, la bibliothèque médiathèque municipale accueille le public dans l'ancien Relais postal, édifice emblématique du patrimoine

macarien. Je remercie tout particulièrement les bénévoles qui avec l'appui d'une professionnelle ont permis son ouverture.



Cette édition du Mercadiou sera la dernière de notre mandat et j'attire votre attention sur les changements concernant le prochain scrutin municipal de mars 2014.

En effet, le vote s'effectue désormais pour une liste complète sans panachage possible. Vous élirez en même temps vos représentants à la Communauté de communes. La petite brochure ci-joint vous donnera toutes les informations nécessaires. Je vous souhaite à tous une excellente santé, une bonne et heureuse année 2014.

Philippe Patanchon



La nouvelle bibliothèque

Venez découvrir votre nouvelle Bibliothèque-Médiathèque municipale à l'ancien Relais Postal, place du mercadiou. Aboutissement de trois ans de réflexion sur la transformation de l'ancienne bibliothèque associative du Prieuré, elle s'inscrit dans la volonté de l'équipe municipale et d'une dizaine de bénévoles de proposer autant aux adultes qu'aux plus jeunes un choix conséquent de livres, bandes dessinées, CD ... La banque

départementale de prêt (Conseil Général) met à notre disposition plus de 3000 titres, que viendront étoffer les acquisitions progressives de la commune. L'originalité de cette bibliothèque vient de son implantation dans la vieille ville, dans un bâtiment du XVIème siècle, sauvé miraculeusement de l'oubli par un "descendant d'Henri IV" dans les années 60. Ce bâtiment racheté il y a quelques années après fermeture du musée postal a paru le lieu idéal pour ce type d'activité (une ludothèque est déjà installée au rez-de-chaussée). C'est un bon exemple d'adaptation du patrimoine aux besoins culturels de la communauté. C'est à vous maintenant de le réinvestir, pour retirer un livre, pour lire le journal, consulter internet ou par simple curiosité. Venez rencontrer la bibliothécaire ou les bénévoles, les **mercredi et vendredi de 15h à 18h** ou le **samedi matin de 10h à midi**.

L'actualité des associations

▫ Les Edelweiss

Vous aimez la nature? Venez la rencontrer, Rejoignez les Edelweiss!



Pour une cotisation de 30€ annuelle, assurance comprise, le Président HANIQUÉ et son équipe d'animateurs bénévoles vous invitent à partager leur programme 2014 et à rejoindre nos 100 adhérents sur:

- Des randonnées guidées parmi lesquelles vous ferez votre choix de participation :
 - 8 km allure lente tous les mardis (après-midi en hiver et matin en été),
 - 13 km à la demi-journée allure normale jeudi (après-midi en hiver et matin en été) et dimanches (matin),
 - 20 Km à la journée pour randonneurs confirmés, repas tiré du sac ou dans de petits restaurants très abordables,
 - Séjours en France ou à l'étranger, repas tirés du sac le midi et demi-pension en gîte ou en mobile-home :
 - Alsace du 17 au 24 mai 2014,
 - Portugal du 14 au 21 septembre 2014.

• Des journées de randonnées solidaires au profit de causes concrètes :

- Lutte contre le Cancer le 01 mai 2014,
- Pères Noël pour la formation de chiens guides d'aveugles le 14 décembre 2014

• Des moments de convivialité et de partage avec les clubs amis:

- Echanges de randonnées plusieurs fois dans l'année avec Kanboarrak Mendiz Mendi (Cambo),
- Bazad'Apied (Bazas) le 18 mai 2014,
- Rando des Boulangers des coteaux macariens le 14 juin 2014,
- Rand'Automne (rassemblement de plusieurs clubs) le 28 septembre 2014.

• Des prestations offertes : - Galettes des rois, - Assiette randonneur pour l'Assemblée Générale le 24 octobre 2014

- Nombreuses remises chez nos partenaires sur présentation de la carte d'adhérent,

- Formations gratuites en cartographie et en informatique dans nos locaux du Château de Tardes.

Association Randonnées Pédestres, (loi 1901)

Château de Tardes, Rue du Port Nava

Permanences tous les samedis de 10h à 12h

Tel : 05 57 36 21 98 (Répondeur)

Port : 06 76 92 66 47 - lesedelweiss@yahoo.fr

<http://monsieur.orange.fr/lesedelweiss>



▫ Port Nava'l

• "Port Nava'l fait son hivernage" : samedi 22 février à 19H30,

Salle des Fêtes François Mauriac (entrée gratuite)
Thème : Aménager les berges et les ports pour une Garonne vivante et dynamique :



-1^{ère} partie: Justine LEHU Architecte Paysagiste
 DPLG : "Etude paysagère du bord de Garonne"
 Eric LACORTE Président de l'association La
 Cale : "Exemple de nettoyage du quai de Lestiac"
 - Entracte grignotage gourmand et vins locaux
 - 2^{ème} partie: Didier COQUILLAS Conférencier
 Historien Archéologue "Les ports sous la
 période Antique". Renseignements: 06.08.58.21.93

• Assemblée Générale de l'association Port
 Nava'l : le dimanche 9 mars 2014 à 10h, suivie
 d'une sortie "Dimanche Découverte" à
 Couthures sur Garonne avec visite du site "Gens
 de Garonne". Ouvert à tous, inscriptions auprès
 de Jean-Pierre RAMILLON : 06.08.58.21.93

▫ **Le club de l'amitié**

Le Club de l'Amitié a terminé l'année 2013 le
 Samedi 7 Décembre par son Assemblée
 Générale avec les élections pour le
 renouvellement du tiers sortant des membres du



Bureau, les bilans Financier et Moral de l'année
 écoulée, la présentation du programme des
 activités pour 2014 et le repas anniversaire
 trimestriel. Tous les membres du Bureaux ont
 été reconduit pour la nouvelle année. Le bilan
 Financier de 2013 est positif et le bilan Moral et
 d'Activité est satisfaisant. Après un excellent
 déjeuner, la remise des cadeaux anniversaire a
 précédé le spectacle de la Troupe BLACK'CATS
 Cabaret.

L'année 2014 commence sous de bonnes augures.
 Malgré quelques défections, près de 200
 adhérents sont déjà inscrits et le programme des
 activités est toujours aussi chargé avec :

- 1 Buffet Galette des Rois

- 8 Lotos hebdomadaires le mardi soir, du 18
 mars au 6 mai (Venez nombreux).
- 4 Repas-Anniversaire (un par trimestre) dont
 un à l'Ange Bleu.
- 1 Sortie shopping à Dancharia.
- 1 Voyage de 6 jours en Pays Catalan.
- 1 Week-End en Vendée (Ile d'Yeu et
 Noirmoutier).
- 3 participations caritatives avec les clubs des
 EDELWEISS et de KIWANIS.
- Jeux de Société tous les Mercredi après-midi.

A l'occasion de la Galette des Rois du Dimanche
 5 Janvier 2014 à la salle des Fêtes de St Macaire,
 le Club de l'Amitié a voulu rendre cette
 manifestation plus conviviale en proposant à ces
 membres un Apéritif-Déjeunatoire. Pour la
 modique somme de 5€ par personne, les 120
 participants pouvaient se régaler autour d'un
 buffet composé de feuilletés, briochettes,
 verrines diverses, chiffonnade de jambon et
 saucisson, roti froid de bœuf et de porc
 accompagné de chips et poêlé
 forestière chaude. Bien sur, la
 Galette des Rois était le dessert
 incontournable de ce copieux et
 délicieux buffet. Quelques
 chansons d'antan sur une musique
 guidée ont terminé cette
 chaleureuse réunion entre amis.
 Le Club de l'Amitié recherche
 toujours des volontaires pour venir
 épauler les membres du Bureau
 dans leurs tâches nombreuses et
 variées. Toutes les bonnes volontés
 sont les bienvenues.

Club de l'amitié De Saint Macaire
 Président :
 Pierre GOURGUES 06.72.59.64.78
pierregourgues@wanadoo.fr

▫ **Le Moto Start Club (grass track)**

Le bureau et les membres du
 Moto Start Club Macarien vous
 annoncent que sera organisée le
 28 juin 2014 la Finale du
 Championnat d'Europe de Grass-
 track sur la Piste Michel PARIS.



En attendant cette date, un repas convivial sera
 organisé le samedi 1^{er} mars 2014 à la salle des
 fêtes François Mauriac : 15€ (10€ moins de 12ans)

- 1 Apéritif - Assiette de crudités
- cassoulet au confit de canard fait maison
- fromage salade - Tarte - Café
- Rouge et Rosé de la Propriété

- Apéritif et boissons supplémentaires : 2€

Un repas différent sera prévu pour toute personne n'aimant pas le cassoulet, le signaler au moment de l'inscription.

Les inscriptions accompagnées du règlement devront se faire avant le 23 février :

Moto Start Club Macarien, 192 route de l'ancien Pont 33490 St Macaire

▫ **Les amis de l'orgue de St Macaire**



L'aventure touche à son terme : depuis 2004 (10 ans déjà) nous œuvrons à la reconstruction du Grand Orgue, en étroite collaboration avec Bernard Cogez, facteur d'orgue réputé, avec l'aide et l'aval de Philippe Lefebvre, organiste de Notre Dame de Paris, sous l'égide de la municipalité de Saint-Macaire, du Conseil Général de la Gironde, mais aussi la participation de la Fondation du Patrimoine, et du Crédit Agricole.

Lors du démontage de l'instrument, il est apparu que des travaux devaient être réalisés au niveau de la tribune avant de pouvoir le remonter.

Le projet a pour vocation de transformer un instrument classique en un orgue exceptionnel de par sa conception et sa polyvalence.

L'orientation sonore de l'instrument, d'esthétique néo symphonique, permettra l'interprétation d'œuvres classiques, modernes et contemporaines.

Les matériaux et technologies retenus sont de grande qualité et d'une fiabilité éprouvée – électronique de facture allemande, fonctionnant depuis plusieurs décennies tant en Allemagne qu'en France et en Espagne.

L'intérêt de cette réalisation est évident d'un point de vue patrimonial : il est dans la continuité de tous les travaux de restauration déjà réalisés (vantaux du portail d'entrée, peintures murales, tableaux, chapelle Saint

Michel, et clocher), participant au rayonnement de l'Eglise Saint Sauveur de Saint Macaire.

Pour améliorer encore la qualité de cette réalisation, nous envisageons de rajouter quelques options, certaines déjà financées, et d'autres pour lesquelles nous allons lancer un parrainage de tuyaux.

Après l'inauguration officielle, nous pourrions envisager de nombreux concerts, orgue seul ou orgue et divers instruments : cuivres, clarinettes, saxophones, flutes... Chorales et orchestre.

D'un point de vue culturel, l'orgue participera évidemment à toutes les cérémonies.

Enfin, tout ceci doit déboucher sur la sensibilisation de jeunes talents qu'il conviendra de former au travers d'une classe d'orgue.

▫ **Langu'On**

L'association Langu'On ! fête ses 10 ans !

D'abord dédiée à la pratique de l'anglais, Langu'on s'est ouverte à l'espagnol et propose cette année 3 cours de niveaux différents (pour adultes). Si les ateliers prennent une part prépondérante dans l'enseignement, d'autres activités contribuent aussi à l'échange et à la vie associative comme les sorties théâtre en anglais à Bordeaux ("Frankenstein" au programme cette année) et bien sûr les voyages linguistiques qui pourraient conduire une dizaine d'élèves adultes à Malte cette année.

Comme personne n'est laissé de côté, les ados ont aussi accès à la pratique de l'anglais avec une proposition adaptée avec des cours semi-particuliers à trois en "autonomie contrôlée".

Avec les primaires, Geoffrey Bire, formateur d'anglais, écrit des scénettes en anglais qui seront jouées à l'occasion de l'incontournable "Tea Party" - fête annuelle de l'association, le 23 mars cette année.

N'hésitez pas à rejoindre l'association : 2 place du Mercadiou à Saint-Macaire, 05 56 76 32 37

langu-on@wanadoo.fr www.langu-on.blogspot.com

▫ **L'AMAP**

L'AMAP des coteaux macariens a pour objet de maintenir et de promouvoir une agriculture paysanne de proximité et biologique. Le principe est de créer un lien direct entre producteur local et consom'acteurs, qui s'engagent à acheter la production de celui-ci à un prix équitable.

L'AMAP des coteaux macariens, basée à Saint Macaire, propose plusieurs contrats : Légumes, Oeufs, Pommes et jus de pommes, Fromages de

chèvre, Volailles, Viandes de porc, Poissons, et bientôt viandes de bœuf et veau.

Il reste des places notamment pour les paniers de légumes. N'hésitez à venir nous rejoindre. Pour obtenir des renseignements et devenir adhérent de l'association, vous pouvez nous contacter par mail : amap.coteaux.macariens@gmail.com ou par téléphone au 06 81 07 48 56.

▫ Association des parents d'élèves



L'APE organise tout au long de l'année des manifestations. Les fonds récoltés servent à soutenir des projets des écoles (sorties et voyages notamment) :

- Carnaval aura lieu du 28 au 30 mars.
- Un vide grenier le 18 mai, place du Mercadiou.

▫ Association Le Prieuré

Prochaines manifestations :

- Samedi 5 Avril : HOLI Fête de l'Inde Animations et ateliers toute la journée pour adultes et enfants. Repas et spectacle en soirée
 - Samedi 29 Mars : Jugement de Mr Carnaval par l'atelier THEATRE ENFANT
 - Dimanche 1^{er} juin: Gala annuel de l'association
 - Mardi 24 juin: Feu de la st Jean, Place de l'église Animation pour les enfants et animation musicale autour du feu.
- Attention le feu n'aura plus lieu pendant la fête foraine ; Nous revenons à la traditionnelle fête au solstice d'été.

▫ Le Judo Club

Le Judo Club des Coteaux Macariens continue sur sa lancée....

- Un effectif en constante progression : 117, tel est le nombre record d'adhérents du Judo Club des Coteaux Macariens cette saison. Le nombre de licenciés a presque doublé en 7 ans.

De 4 à 65 ans, le Club continue d'attirer : 50 petits inscrits à l'éveil judo et poussins, un groupe de benjamins prometteurs, et une belle promotion de minimes, cadets et juniors qui ne cesse de s'étoffer. Les cours de judo par catégories d'âge sont proposés le lundi, mardi et vendredi.

Le cours de Jujitsu / self-défense réunit principalement des adultes, accompagnés de quelques enfants de plus de 10 ans, le mardi, jeudi et certains samedis matins.

20 personnes se retrouvent au Taïso, renforcement musculaire et travail de la souplesse, proposé le jeudi à 19h. Le Taïso : discipline de préparation physique dédiée aux débutants et novices désireux de faire leurs premiers pas vers l'art martial, sans chutes ni combats.

L'ensemble de ces activités est encadré par une équipe de 5 professeurs, dont 3 diplômés d'Etat, avec l'aide de quelques 18 ceintures noires, dont 6 "2^{ème} Dan" toujours prêtes à diffuser leurs connaissances aux nouveaux arrivés.

L'attention du Club se porte prioritairement sur la convivialité et la motivation sans excès, afin de permettre à chacun d'évoluer à son rythme, dans le plaisir, en minimisant tout risque de blessure.

- Des résultats solides :

Son approche loisirs n'empêche pas le Club d'appuyer les compétiteurs dans l'âme dans leur quête de résultats. De nombreux podiums régionaux et départementaux ont été réalisés en 2013. Cette année, 4 judokas engagés en junior se sont qualifiés pour la demi-finale du Championnat de France à Lormont le 25 janvier : Jennifer Micouleau, Antoine Michi, Franck Gaunet, et Clément Navails. Pierre Thomas est également qualifié en 1/2 finale cadets. Lilian Mesnage est classé 2^{ème} du championnat d'Aquitaine minimes, et Clément Navails est aussi classé 3^{ème} au championnat département seniors.

- Et des projets :

Afin de permettre à davantage de collégiens de découvrir les arts martiaux, un partenariat avec le collège est en cours de réflexion ; la proximité du dojo et du collège conduisant tout naturellement au développement de ce lien. Les collégiens pourront ainsi venir dès février découvrir le judo en fin de journée : découverte dans le cadre d'heures d'étude le mardi de 16h à 17h, et approfondissement de 17h30 à 18h30 pour les collégiens tentés par la prépa physique et la pratique plus soutenue... Pas besoin de rentrer chez soi ! Le judo, directement après les cours !

Pour nous rejoindre : 06 28 53 09 13 (répondeur)

<http://judocoteauxmacariens.clubeo.com>

E mail : judocoteauxmacariens@free.fr

▣ **ARDILLA..**

Toute l'équipe d'Ardilla vous adresse ses meilleurs vœux pour cette nouvelle année. 2014 restera sous le signe de la musique !

Vous pourrez nous retrouver dans le cadre des Ardill'apéros...

Le vendredi 7 février salle François Mauriac à St Macaire dès 19h avec le groupe Ceïba et des Chants de la terre en 8 langues et un tour du monde :



Interprétant des compositions et des chants traditionnels recueillis au cours de voyages dans les Caraïbes, en Amérique du sud, en Afrique de l'Ouest et à La Réunion, Ceïba offre à son public des mélodies colorées, des rythmes et des émotions fortes. Accompagnée par un trio de musiciens reconnus, elle s'exprime en créole, espagnol, wolof, malinké, portugais, langue congo ou yoruba au son du piano, de la contrebasse et des percussions ancestrales. Ensemble, ils créent un formidable métissage entre jazz et rythmes caribéens, entre tradition et modernité, pour permettre de redécouvrir des peuples vrais et des cultures lointaines.

Le dernier rdv de l'année aura lieu le vendredi 16 mai. Ardilla n'a pas pu investir le Kiosque, Place Tourny pour l'ouverture de saison à cause du temps incertain. Elle espère bien clore cette année en ce lieu et ainsi profiter de sa réfection récente.

Ardilla a rejoint le projet de territoire Lo Paratge autour de la valorisation du patrimoine gascon local en 2011 porté par le CVLV, AVL, les Sous-Fifres et Ardilla. Depuis l'an dernier, le collectif propose des bals traditionnels sur la Communauté de Communes. Le prochain rdv aura lieu le vendredi 7 mars sur la commune de St Martin de Sescas.



L'accès aux pratiques artistiques et culturelles pour tous commence dès le plus jeune âge et offre aux enfants une ouverture sur le monde. L'éducation musicale, artistique et culturelle des plus jeunes permet de développer leur curiosité et leur sensibilité. L'éveil des sens et l'émotion contribuent à l'épanouissement de chacun.

Pour favoriser ce développement, Ardilla propose des spectacles jeune-public réalisés par des professionnels : comédiens, metteur en scène, musiciens, clowns, danseurs, techniciens... pour le plaisir, l'évasion, l'émerveillement des petits et des grands. Le prochain rdv sera le mercredi 19 mars -salle François Mauriac- aux alentours de 15h.

Un comité d'organisation s'est constitué en début d'année autour de la mise en place de la Fête de la musique... une idée de proposer la fête de la musique hors de la ville était en réflexion. Suite à la dernière réunion, le comité a décidé à l'unanimité de maintenir la fête de la musique dans la vieille ville. On retrouvera le schéma des années précédentes avec une scène Place de l'Horloge, une scène Place du Prieuré, une scène au Château Tardes et une scène place Carnot.

Nous essaierons d'encourager les installations spontanées, sans installation scénique en ouvrant par exemple la cour de l'IME l'Esteppe et en laissant des branchements électriques accessibles ici et là dans la ville. Des partenariats se mettent en place avec les associations du village sur la gestion des buvettes, la mobilisation d'équipe de bénévoles ainsi qu'avec les commerçants pour faciliter l'organisation de cet évènement.

▣ **S R C S M 33**

L'Association Secours Routier Cibiste Sud Médoc regroupe à ce jour une dizaine de signaleurs Bénévoles qui œuvrent toute l'année sur des manifestations sportives.

Son rôle au sein de ces manifestations est d'assurer la sécurité des participants et des usagers de la route par nos moyens matériel (Radio VHF, voitures ouverture/fermeture et signaleurs mobiles), ainsi que la gestion de parking.

Notre association est agréée à la Fédération Française de Cyclisme. Nous allons bénéficier d'une information sur le rôle et missions du Signaleur, qui sera assurée par le Comité Aquitaine FFC.

Quelques manifestations : • épreuves cyclistes :

- Grand Prix les petites reines de Sauternes(33)
- Tour du pays de Langon
- La Mérignacaise,
- Nocturne du Bouscat,
- Grand Prix cyclistes du Haillan(33)
- Tour des Ecoreuils (33)
- Course Cycliste nocturne de Caudéran (33)
- Nocturne d'Eysines,
- Nocturne Bassens, etc...
- Marathons et course à pieds :
- Marathon de Tarbes (65)
- Course des Pères Noël en folie(33)
- Les 10 Kms d'Arcachon(33)
- Les 10kms de Saint Médard en Jalles(33)
- Semi- marathon Bagnères /Tarbes (65)

Si vous habitez la région de Saint Macaire, que vous souhaitez vous investir comme bénévole dans le domaine de la sécurité aux sportifs ou autre, n'hésitez pas à prendre contact par mail avec la Présidente : Francine DAMESTOY, 16 Rue des pommiers - 06.67.65.25.96
05.56.76.14.77 - francinedamestoy@free.fr

Comptes rendus des conseils municipaux

◆ Conseil municipal du 26 septembre

Le Conseil municipal s'est réuni le 26 septembre 2013 à 21h en présence de 11 élus.

Absents excusés : J Beaugé, JL Dutreuilh, J Juge, P Vignaud, JP Ramillon, F Zanette.

Le compte rendu du Conseil municipal du 4 juillet est adopté à l'unanimité.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC CONCERNANT L'ETUDE DIAGNOSTIC PREALABLE A L'INSTALLATION DES ORGUES

Cette étude en cours permettra d'évaluer les travaux de nettoyage et de consolidation nécessaires dans l'église Saint Sauveur avant la mise en place des orgues. Ce financement de l'Etat est possible car l'édifice est classé à l'inventaire des monuments historiques.

Unanimité du Conseil municipal

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC CONCERNANT LA

RESTAURATION DU REMPART

RENDESSE

Cet accord de subvention permettra de déposer d'autres demandes auprès du Conseil général et régional.

Ce financement de l'Etat est possible car le rempart est inscrit à l'inventaire des monuments historiques.

Unanimité du Conseil municipal.

DELIBERATION FETES ET CEREMONIES

La trésorerie nous demande de bien vouloir détailler la nature des dépenses qui sont susceptibles d'être imputées à l'article 6232 "Fêtes et cérémonies" du budget.

Il convient de préciser les différentes catégories de dépenses imputables à cet article comme suit :

- Les diverses prestations services lors de cérémonies officielles et inauguration, le repas et chocolats de fin d'année des aînés, le goûter de fin d'année des enfants de l'école, les vœux de nouvelle année, le voyage de fin d'année des élus et des agents, récompenses sportives, culturelles.

- Les fleurs, bouquets et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment les cérémonies commémoratives

- Toutes les dépenses engagées lors de cadeaux pour des événements familiaux concernant les agents ou les élus - naissance, mariage, départ à la retraite, décès (père, mère, conjoint, enfant).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter les dépenses détaillées ci-dessus au compte 6232 "fêtes et cérémonies" dans la limite des crédits inscrits au budget.

CONVENTION DE CONCOURS TECHNIQUES AVEC LA SAFER

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal d'un projet de convention entre la commune de Saint-Macaire et la SAFER.

L'objet de cette convention consiste à préciser les modalités d'une mission de surveillance du marché foncier, confiée par la Commune à la SAFER Aquitaine-Atlantique, selon une fréquence qui ne peut dépasser la semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le projet de convention qui lui est présenté et d'autoriser le Maire à signer la convention avec la SAFER

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A LA CDC DES COTEAUX MACARIENS DES BIENS DU SYNDICAT DES SPORTS PROPRIETES DE LA

COMMUNE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'une convention de mise à disposition des biens du Syndicat des sports propriétés de la commune doit être établie avec la Communauté de Communes des Coteaux Macariens. Cette convention précise que la commune de Saint Macaire met à disposition de la Communauté de communes les biens mobiliers et immobiliers affectés au fonctionnement des terrains de sport (terrains, constructions et biens mobiliers).

La Communauté de communes assume à compter de ce transfert, l'ensemble des droits et obligations du propriétaire. En cas de désaffectation totale ou partielle, la commune de Saint Macaire recouvrera l'ensemble de ses droits et obligations sur les biens désaffectés.

DELIBERATION DEMATERIALISATION, SIGNATURE ELECTRONIQUE, ADOPTION DU PES V2

Monsieur le Maire rappelle que le protocole d'échange standard d'Hélios version 2 (PESV2) est la solution de dématérialisation complète des flux comptables. Le PES V2 remplacera obligatoirement à compter du 1er janvier 2015 les divers protocoles de transmission actuellement utilisés.

Le Maire propose que les budgets (commune et service des eaux) adhèrent à partir du 1er janvier 2014 à ce nouveau Protocole d'Echange Standard Version 2 et mettent en place :

- la dématérialisation des titres de recette, des mandats de dépense
- la dématérialisation des bordereaux récapitulatifs de recettes et dépenses,
- la signature électronique (certificat gratuit délivré par la DGFIP),
- la dématérialisation de toutes les pièces justificatives en recette et en dépense.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de passer au Protocole d'Echange Standard (PES V2) à partir du 1er Janvier 2014 et autorise le Maire à signer tout document relatif au passage du PESV2 et à la mise en place de la dématérialisation

CREATION D'UN POSTE D'ATSEM PRINCIPAL 2EME CLASSE ET SUPPRESSION D'UN POSTE ATSEM 1ERE CLASSE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de créer un poste d'agent territorial spécialisé principal de 2^{ème} classe des écoles maternelles et de supprimer un poste d'agent spécialisé de 1ère

classe des écoles maternelles. En effet, afin de permettre l'évolution de carrière des agents communaux dans le cadre des avancements de grades, il convient de modifier la situation actuelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de créer un poste d'Agent Territorial Spécialisé principal de 2^{ème} classe des Ecoles Maternelles à temps complet, à compter du 1er novembre 2013

- décide de rémunérer cet emploi sur la base du traitement correspondant à l'échelle d'Agent Territorial Spécialisé principal de 2^{ème} classe des Ecoles Maternelles,

- décide de supprimer un poste d'Agent Spécialisé de 1ère classe des Ecoles Maternelles.

EXONERATION DE LA TAXE SUR LES SPECTACLES POUR 2014 POUR LE MOTO START CLUB MACARIEN

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'exonérer de la taxe sur les spectacles la manifestation organisée par l'association le Moto Start Club Macarien pour l'année 2014.

DIA

Le Conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes SCI Wlozaw, rue Yquem, Desmoulins Barthes, rue Amiral Courbet, Dubois, rue Chanzy, Dumeau, place du mercadiou, Cheyron, rue Bergoeing, Dorchin, résidence du Pic Vert.

DECISIONS DIVERSES

Le Conseil municipal valide à l'unanimité un devis de l'entreprise Bottechia pour un montant de 6202 € HT visant à divers travaux dans les locaux d'Ardilla et à la reprise d'une partie du carrelage du square voisin.

RENAULT MASTER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le véhicule Renault Master L1H immatriculé 6364NH33 a été repris par A.M.S. Concession Renault de Langon pour un montant de 206,00€.

DELIBERATION DE LA COMMUNE DE SAINT MACAIRE PORTANT SUR L'ADHESION AU PARTENARIAT EN FAVEUR DE L'EFFICACITE ENERGETIQUE EN ECLAIRAGE PUBLIC DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ELECTRIQUE DE LA GIRONDE

Par délibération en date du 10 novembre 2011, le Conseil municipal décidait d'adhérer au partenariat en faveur de l'efficacité énergétique mis en place par le Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde. Cette convention, qui concernait essentiellement la valorisation des Certificats d'Economie d'Energie, arrive à échéance le 31 décembre 2013. Le SDEEG propose de renouveler cette convention. Le Conseil Municipal décide de renouveler la convention d'adhésion au partenariat en faveur de l'efficacité énergétique avec le SDEEG.

CONVENTION DE PARTENARIAT ET DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AVEC LA MISSION LOCALE SUD-GIRONDE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention avec la Mission Locale Sud-Gironde ayant pour objectifs d'améliorer et d'enrichir l'offre de service rendue aux usagers, d'assurer, avec la contribution des partenaires, une présence sur des territoires où ils ne peuvent intervenir directement ou de façon continue ; enfin, l'enjeu principal reste d'adapter l'offre de service en fonction des évolutions contextuelles et des besoins nouveaux à prendre en compte. Le local est mis à disposition de la Mission Locale Sud-Gironde afin d'assurer les permanences avec rendez-vous.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à signer la convention de partenariat et de mise à disposition de locaux avec la Mission Locale Sud-Gironde pour les permanences avec rendez-vous.

MISSION RPQS AEP

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une proposition d'assistance pour l'établissement du RPQS 2012 a été demandée au Conseil Général. Cette mission d'un montant TTC de 350,00€ avait reçu l'aval de Monsieur le Maire qui demande au Conseil Municipal d'entériner cette décision.

A l'unanimité, le Conseil Municipal entérine la décision prise par Monsieur le Maire de confier la mission d'assistance à la gestion du service de l'eau du Conseil Général.

DECISION MODIFICATIVE N°3

Le Maire informe le Conseil Municipal que des modifications budgétaires doivent être effectuées pour permettre le règlement de factures en

investissement. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à ces modifications soit :

Dépenses d'investissement	
article 020	- 29 013,01 €
article 21312-022	+ 2 283,76 €
article 21318-022	+ 17 211,11 €
article 21578-025	+ 2 393,00 €
article 2158-025	+ 588,43 €
article 2182-025	+ 1 042,25 €
article 2184-025	+ 826,99 €
article 2188-025	+ 4 667,47 €

INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire informe le Conseil municipal :

- après consultation des élus en charge des services techniques, qu'une prolongation de son contrat va être proposé à M Patricio Vasquez.

- de la poursuite de la concertation avec les enseignants et les parents d'élèves au sujet de la réforme des rythmes scolaires. L'objectif étant dans un premier temps de déterminer les grilles horaires pour les écoles.

- de la proposition qui sera faite à la CDC, après avoir évoqué le sujet en commission, de mettre à disposition le Relais de poste dans des conditions à préciser ultérieurement dans la perspective de la création d'une médiathèque. Cette solution est préférée à la donation pure et simple.

- du déblocage qui semble se concrétiser concernant la succession David. Une bonne nouvelle pour la commune qui pourrait permettre à terme la mise en vente pour restauration de la maison rue du port actuellement à l'abandon. Une rencontre doit prochainement avoir lieu avec l'un des héritiers qui s'est engagé à régler ce dossier.

- d'une réunion dont l'objectif est de présenter aux maires concernés les résultats de l'étude sur l'éventuelle fusion des syndicats des eaux et d'assainissement couvrant un territoire de Caudrot à Loupiac. Le siège de la future structure pourrait être à Saint Macaire.

QUESTIONS DIVERSES

Valérie Bortot s'étonne d'apprendre par le journal Le Républicain la candidature du Maire aux prochaines élections municipales. Elle considère que le Conseil municipal aurait dû en avoir la primeur. Celui-ci répond effectivement avoir confirmé ces derniers jours sa candidature à la demande d'un journaliste. Il précise avoir informé officiellement les adjoints à l'occasion d'une réunion fin août ainsi que tous les élus qui avaient souhaité rejoindre la liste en préparation depuis l'été.

♦ **Conseil municipal du 7 novembre**

Le Conseil municipal s'est réuni le 7 novembre 2013 à 21h en présence de 15 élus.

Absents excusés : J Juge, D Pemptroit.

Le compte rendu du Conseil municipal du 26 septembre 2013 est adopté à l'unanimité.

EMPRUNT ET OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

Après étude comparative de plusieurs propositions, le Conseil municipal valide à l'unanimité l'emprunt de 300 000 € auprès de la banque postale pour une durée de 15 ans à un taux de 3,53%. Cette somme participera au financement, comme prévu au budget, de différents travaux réalisés au cours des derniers mois.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité l'ouverture d'une ligne de trésorerie de 200 000 € auprès du Crédit Agricole à un taux de 2,5%. Elle remplace la précédente arrivée à échéance.

ASSURANCES CNP

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire le contrat CNP assurances 2014 du personnel communal pour un montant de 24 912€.

DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR L'INTER-CONNEXION EN EAU POTABLE AVEC LE SYNDICAT DE VERDELAIS

Le Conseil municipal valide la demande de subventions auprès du Conseil général pour la réalisation de l'interconnexion avec le syndicat des eaux de Verdelaïs.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES – CHAPITRE 5 / COMPETENCES OPTIONNELLES

Monsieur le Maire explique que la Communauté de Communes souhaite modifier sa compétence concernant l'"élaboration, organisation et gestion de la politique de transport à la demande, hors transport scolaire". Il est précisé que :

- le service de transport à la demande est une compétence qui appartient au Conseil Général.
- il ne s'agit donc pas d'une compétence communale transférée à la Communauté de Communes mais d'une habilitation à passer convention avec le Conseil Général pour la mise en œuvre de ce transport sur le territoire communautaire ;
- il s'agit d'élaborer, d'organiser ou de gérer un service de transport.

Il propose donc à son Conseil de bien vouloir approuver la modification des statuts de la Communauté de Communes des Coteaux Macariens concernant son chapitre 5 - Action sociale d'intérêt communautaire, du paragraphe "compétences optionnelles", à savoir : "Organisation et gestion du service de transport à la demande, hors transport scolaire, par convention avec le Conseil général", comme proposé par la délibération n°2012-066 du 24 juillet 2012. Unanimité du Conseil municipal.

REGLEMENT DU COLUMBARIUM ET DU JARDIN DU SOUVENIR

Suite à la réalisation du columbarium et du jardin du souvenir dans l'enceinte du cimetière, Delphine Tach présente au Conseil municipal un règlement les concernant qui viendra compléter celui du cimetière. Le Conseil municipal prend une délibération adoptant le règlement du columbarium et du jardin du souvenir qui sera applicable à partir du 1er Janvier 2014.

DELIBERATION SUR LE TARIF DES CONCESSIONS DU CIMETIERE ET DU COLUMBARIUM

Delphine Tach propose au Conseil municipal de valider les tarifs concernant les concessions du cimetière et du columbarium après avoir pris connaissance des tarifs pratiqués par les communes avoisinantes.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 1er janvier 2014 à savoir :

Tarifs des concessions cimetières prix au m² :

- pour 15 ans 20 €
- pour 30 ans 40 €
- perpétuelles 150 €

Tarifs des concessions columbarium pour 1 case :

- pour 15 ans 400 €
- pour 30 ans 700 €

Le versement du produit sera imputé en intégralité au budget communal.

DEFICIT DE L'ASSOCIATION "LES MEDIEVALES" : DEMANDE D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Après étude en commission, le Maire propose d'accorder à l'association la subvention demandée de 5000 €. L'analyse du budget de la manifestation révèle qu'une partie des 7251 € du déficit est liée à la baisse de recettes des tavernes imputable aux conditions climatiques. Il souligne cependant qu'à l'avenir, l'association devra sans doute étudier une diminution de ses dépenses.

L'absence de trésorerie, la baisse de subventions annoncée du Conseil régional et des Conseils généraux qui soutiennent l'itinérance médiévale, devront conduire à la prudence.

Dominique Scaravetti précise que le conseil municipal a déjà versé des subventions à des associations sans pour autant disposer d'un bilan financier (comme celui qui est examiné ici dans le cas de l'association Les Médiévales).

Unanimité du Conseil municipal.

DEVIS PROTECTION ANTI-PIGEONS SUR LES BATIMENTS COMMUNAUX

Delphine Tach présente les devis proposés par l'entreprise Hygiène Dépigeonnisation Désinfection pour un montant total de 9500 €. L'objectif est de protéger la porte de l'Horloge, le Relais postal et le passage de la Cale des pigeons. Différentes solutions sont retenues, comme la pose de filets ou l'installation de dispositifs répulsifs.

Dominique Scaravetti suggère de regarder si les services techniques pourraient poser un grillage sous le toit de l'église.

Après en avoir débattu, le Conseil municipal lui demande de consulter une autre entreprise avant de se prononcer.

RÉGIME INDEMNITAIRE : INDEMNITE D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITE

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 10 Novembre 2010 relative à l'Indemnité d'Administration et de Technique (I.A.T.),
CONSIDERANT la création d'un poste d'agent spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles,

CONSIDERANT que conformément à l'article 2 du décret 91-875, il appartient à l'assemblée délibérante de fixer dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables à ces personnels.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide d'instituer selon les modalités ci-après et dans la limite des textes applicables aux agents de l'Etat (décret n° 2002-61 et l'arrêté du 14 janvier 2002) l'indemnité d'administration et de technicité aux agents relevant du cadre d'emploi suivant : Agent Spécialisé principal de 2ème classe des écoles maternelles

DECISION MODIFICATIVE N° 4

Le Maire informe le Conseil Municipal que des modifications budgétaires doivent être effectuées

pour permettre le règlement de factures en investissement. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à ces modifications soit :

Dépenses d'investissement

article 022	-	5 000,00 €
article 6574	+	5 000,00 €
article 2184-025	+	206,00 €
article 024	+	206,00 €

DIA

Le Conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes Ley, rue du Thuron, Barthe Desmoulin, rue Amiral Courbet, Fernandez, rue Carreyrot, SCI Banque postale, place de l'horloge.

TRAVAUX EGLISE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC

Le Maire présente au Conseil municipal le diagnostic concernant la restauration de l'église établi par Mr GOUTAL Architecte en Chef des Monuments Historiques.

Les désordres constatés sur la 1ère travée occidentale de la nef nous conduisent à envisager des travaux qui répondent à 2 degrés d'urgence.

Les travaux de première urgence pour un montant de 210 000,00€ HT : ils sont essentiels et obligatoires avant la réinstallation de l'orgue

- La réfection de la toiture
- Le nettoyage des parements intérieurs, le traitement biocide de la voûte
- La réfection du sol de la tribune
- La restauration des arases du pignon occidental, de la rose avec son vitrail.



Les travaux de deuxième urgence pour un montant de 115 600,00€ HT :

- La mise aux normes de sécurité pour la tribune (balustrade, éclairage)
- La création de 2 châssis ouvrants pour une ventilation
- La restauration des vestiges de peinture murale, leur présentation
- La réfection de l'enduit du XIXème siècle selon les choix ou options qui seront pratiqués.

Le Maire propose qu'une demande de subvention soit formulée auprès de la DRAC pour la première tranche de travaux (210 000€HT) qui est indispensable avant l'installation des orgues.

Unanimité du Conseil municipal.

INFORMATIONS DIVERSES

• Jean Loup Dutreuilh informe le Conseil municipal d'une initiative malheureuse des agents en charge du restaurant scolaire, à savoir la privation de dessert des enfants du primaire, consécutive à des problèmes répétés de comportement. Il précise qu'en aucun cas cette décision n'a été validée par les élus. D'autres mesures seront envisagées pour canaliser le trop plein d'énergie constatée.

Il rappelle d'autre part que le bilan de CAP 33 (*), c'est-à-dire les animations proposées aux jeunes durant l'été par la CDC avec le soutien du Conseil général, est très positif. Les enfants de Saint Macaire ont largement participé aux différentes activités proposées au bas des remparts, notamment sur le city stade.

• Florence Lassarade informe le Conseil municipal de l'ouverture imminente de la bibliothèque municipale au Relais de poste. Les travaux d'aménagement sont quasiment terminés, les livres fournis par le Conseil général vont être installés, la mise à disposition de la bibliothécaire de Blasimon, à raison de 4h par semaine, se finalise et la réunion avec les bénévoles va être programmée. Elle précise qu'une somme sera à prévoir dans le prochain budget pour renouveler le fond.

QUESTIONS DIVERSES

Répondant à la question de Dominique Scaravetti, Alain Falissard précise que la dégradation de la chaussée à l'angle du cours de la République et de la rue Bergoeing va être traitée dans les jours qui viennent, une entreprise a été sollicitée.

(*) voir article en dernière page

♦ Conseil municipal du 11 décembre

Le Conseil municipal s'est réuni le 11 décembre 2013 à 21h en présence de 14 élus.

Absents excusés : V Cosson, J Juge, M Latestère.

Le compte rendu du Conseil municipal du 7 novembre est adopté à l'unanimité.

DIA

Le Conseil municipal décide de ne pas préempter les ventes : Leclerc-Sanchez, résidence du Pic Vert, Labarbe à Louloumet, Dubedat, impasse du Moulin.

MARCHE DE VOIRIE 2013

Le Conseil municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer le marché de voirie pour un montant de 40 000 €HT concernant les rues Amiral Courbet, Louis Blanc, Virac et Saint-Antoine.

ETUDE PREALABLE A LA FUSION DES SYNDICATS DES EAUX ET D'ASSAINISSEMENT DE CAUDROT A LOUPIAC

Une réunion de synthèse s'est déroulée à Pian en présence de nombreux élus des communes concernées et des présidents des différents syndicats. Un état des lieux a été réalisé ainsi que différentes simulations.

Alain Falissard précise que d'après les hypothèses évoquées la délégation à une entreprise fermière ou le passage en régie ne modifieraient pas le coût du service. Il souligne qu'il a été demandé aux conseils municipaux de se prononcer sur l'opportunité de poursuivre la démarche devant aboutir à une fusion. Il pense que la commune de Saint Macaire qui gère seule son service de l'eau a intérêt à soutenir cette initiative. Le Maire confirme tout l'intérêt de cette mutualisation pour améliorer encore le service et sécuriser notre approvisionnement.

Le Conseil municipal à l'unanimité souhaite la poursuite du processus devant aboutir à la fusion.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable établi par le Conseil général. Ce dernier, depuis le retrait des services de l'Etat (DDTM), a proposé de réaliser cette mission pour le compte des communes. Le document détaillé, ici présenté, est à disposition de tous les élus qui souhaiteraient le consulter.

MODIFICATION DU REGLEMENT DU SERVICE DE L'EAU

Le Maire informe le Conseil municipal de la présence de plusieurs anomalies dans le règlement du service de l'eau de la commune. Ces anomalies ont été confirmées par un contrôle effectué par la Direction Départementale de la Protection des Populations. Elles résultent d'une évolution récente de la législation, non prise en compte dans le règlement.

Il a donc été demandé à la Socama, notre bureau d'étude, de proposer une nouvelle rédaction des articles concernés. Dans l'attente de ces modifications, le Maire a demandé par courrier à la Sogedo de suspendre l'application de l'article 3-6 du règlement qui facturait 10 € à l'abonné pour frais de recouvrement.

SUBVENTION AU COMITE DES FETES

Après étude en commission, le Conseil municipal accorde au comité des fêtes une subvention complémentaire de 789€. Cette somme correspond aux frais occasionnés par la présence d'agents de sécurité sur l'espace public.

M. Falissard quitte la séance du conseil municipal

REGLEMENT DE LA CANTINE SCOLAIRE

Après étude en commission et présentation au Conseil municipal, le règlement de la cantine scolaire est adopté à l'unanimité.

L'objectif, comme précisé dans le préambule, est de rappeler à tous que ce service ne peut fonctionner qu'avec la bonne volonté de chacun. Il sera diffusé auprès des familles selon des modalités à préciser.

DONATION D'UN BATIMENT A LA COMMUNE

Le Maire informe le Conseil municipal d'un courrier de Mme et Mr Charov proposant de donner à la commune une ancienne étable. Ce bâtiment accolé au rempart se situe en contrebas de leur maison à proximité de la rue des Clottes. Le Maire souligne l'intérêt de ce bâtiment pour la collectivité. L'école élémentaire, à l'initiative des enseignants et avec l'accord des propriétaires et de la commune, participe à un concours organisé par la fondation du patrimoine visant à sa restauration (concours "J'aime mon patrimoine"). L'hypothèse retenue, son utilisation comme étape relais sur le tracé de la future piste cyclable.

Le Conseil municipal remercie chaleureusement Mr et Mme Charov et autorise le Maire à entreprendre les démarches nécessaires pour finaliser cette donation.

RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL

Le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à procéder au recrutement d'un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité (ouverture de la bibliothèque) pour une période de 5 mois (maximum 12 mois pendant une même période de 18 mois) allant du 3 Janvier 2014 au 30 Mai 2014 inclus.

Cet agent assurera des fonctions de : bibliothécaire correspondant au grade d'adjoint du patrimoine 2ème classe pour une durée hebdomadaire de service de 4 heures.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION DU REMPART RENDESSE

Le maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention peut être déposée auprès du Conseil Général de la Gironde relative à la restauration du rempart Rendesse. Le montant de travaux pour la restauration du rempart Rendesse est estimé à 87 978 € HT (105 221,69 € TTC).

Cette subvention peut représenter 25 % du montant des travaux soit 21 994 € et viendra en complément de la subvention de la DRAC.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention d'un montant de 21 994€ auprès du Conseil Général, de déposer le dossier de demande de subvention correspondant et de mandater le maire pour effectuer toutes les démarches correspondantes et signer les documents afférents



DECISION MODIFICATIVE N° 5

Le Maire informe le Conseil Municipal que des modifications budgétaires doivent être effectuées pour permettre le règlement de factures de fonctionnement et d'investissement. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à ces modifications soit :

- Dépenses de fonctionnement
article 022 - 789,24 €
article 6574 + 789,24 €
- Recettes d'investissement
article 1321 + 20 531,00 €
article 1641 + 348 673,49 €
- Dépenses d'investissement
article 21318 + 300 000,00 €
article 2135 + 1 411,28 €
article 2151 + 60 000,00 €
article 21578 + 2 924,22 €
article 2158 + 758,00 €
article 2182 + 1 110,99 €
article 2184 + 3 000,00 €

DECISIONS DIVERSES

- Jean-Loup Dutreuilh présente le devis de nettoyage des vitres des différents bâtiments communaux pour la somme de 1813 € HT ainsi qu'un devis concernant de différents travaux dans les toilettes de l'école pour un montant de 1180€ HT (unanimité).
- Le Maire propose au Conseil municipal de fixer le tarif de reproduction du dossier d'enquête publique concernant la modification du Plan d'Occupation des Sols (POS) à 10 € le dossier complet (unanimité).

INFORMATIONS DIVERSES

Le Maire informe le Conseil municipal que le schéma départemental des gens du voyage constate toujours l'absence d'un terrain d'accueil temporaire de 50 places pendant l'été sur l'arrondissement de Langon. Cette situation fragilise les communes en cas d'installation inopinée de caravanes sur leurs territoires au moment des grands passages, les services de l'Etat considérant en effet qu'elles n'ont pas satisfait à leurs obligations.

QUESTIONS DIVERSES

- Jean Pierre Ramillon informe qu'en 2008, en début de mandat, lors d'un Conseil municipal, il avait signalé son opposition au dépôt par la commune de Saint Macaire de déchets dans l'ancien chenal, il avait rappelé que ce comportement de décharges sauvages non

seulement ne respecte pas le bon sens citoyen mais surtout est strictement interdit et est passible de sanction pénale. Il constate aujourd'hui que ces mauvaises habitudes perdurent. Donc en tant que conseiller municipal il se désolidarise de ce comportement inacceptable.

Le Maire répond que depuis le début du mandat, il a été clairement précisé que le dépôt communal de l'ancien canal ne pouvait accueillir que des déchets verts et que le brûlage était strictement interdit. Cette décision s'est traduite par une note écrite transmise aux services techniques. En cas de non respect constaté par un élu ou un macarien il convient de prévenir immédiatement l'adjoint en charge des services techniques ou le Maire qui viendront constater sur place et prendront les sanctions nécessaires.

- Dominique Scaravetti et Jean Pierre Ramillon s'étonnent de ne pas avoir été bien informés des détails concernant la modification du POS, actuellement en enquête publique.

Le Maire répond qu'Alain Falissard, adjoint en charge du dossier, a présenté les propositions de modification en commission urbanisme et travaux le 19 juin 2013. Ces propositions ont été ensuite validées à l'unanimité (Alain Falissard n'ayant pas pris part au vote) par le Conseil municipal du 4 juillet 2013. Il était à ce moment là tout à fait possible d'obtenir les informations nécessaires, de proposer des modifications ou de s'y opposer. Il rappelle que la principale motivation de cette révision simplifiée du POS est la suppression d'emplacements réservés, devenus obsolètes, qui pénalisent les propriétaires à l'occasion des transactions.

L'association 'Les Médiévales' et son Réveillon magique

Après les festivités du mois d'août qui ont été handicapées par le mauvais temps, nous avons constaté un déficit en trésorerie de plus de 5000€ essentiellement dû au manque à gagner sur les 2 tavernes le dimanche après-midi.

L'association 'Le Prieuré' nous a proposé d'organiser conjointement un vide grenier le dimanche 20 octobre 2013 qui a remporté un vif succès. Les bénéfices de cette journée ont été reversés intégralement à notre association pour un montant d'environ 2500€. Nous remercions chaleureusement les membres du Prieuré qui par leur décision nous ont permis de réduire pratiquement de moitié notre déficit de l'été.



bénévoles et orchestrés par Natacha, ont ravi les papilles de tous.

La soirée animée par Christophe Biard, ses musiciens, son magicien et ses acrobates dont un contorsionniste de 14 ans, a

Après discussion lors de notre bilan, une majorité des bénévoles s'est prononcée pour organiser un Réveillon Médiéval. Une vingtaine d'entre eux s'est portée volontaire et s'est rendue disponible pour les préparatifs et la soirée de la Saint Sylvestre.

Pour ce premier réveillon sur le thème du Moyen Âge, nous avons accueilli, nourri et amusé 143 convives adultes et enfants dans un esprit familial et dans un décor naturel feuillu, enrichi de tentures et à la lumière des bougies. Chaque bénévole et bon nombre de convives étaient en costume médiéval, les petits princes et princesses ayant leurs propres animations encadrées par Alice et Christelle. En apothéose les parents ont admiré les œuvres de leurs enfants et les ont ovationnés lors de la montée sur scène en musique d'époque.

Les quatre merveilleux buffets concoctés par les

stupéfait les convives. Ce dernier Antoine Boissereau, originaire de Langon, après 7 ans de cirque a été sélectionné pour participer à l'Eurovision du cirque à Genève en 2014.

Le succès incontesté de ce réveillon magique a permis à l'association, grâce à un bénéfice de plus de 2500€, de combler définitivement le déficit



des journées médiévales.

D'autre part, nous remercions la municipalité de nous avoir octroyé une subvention exceptionnelle de 5000€ qui permettra à notre association d'aborder les prochaines Grandes Fêtes Médiévales avec sérénité, les 23 et 24 août 2014.

Un Grand Merci aux bénévoles qui se sont dévoués pour faire de cette soirée un moment inoubliable.

Centenaire de la grande guerre

Saint-Macaire prépare le centenaire de la Première Guerre mondiale

2014 marque l'ouverture du cycle commémoratif du centenaire de la Première Guerre mondiale. A Paris, les anciens pays belligérants de la Grande Guerre se retrouveront pour marquer l'entrée dans ce cycle et délivrer un message de paix et d'amitié. Soixante-douze pays seront symboliquement réunis pour participer au défilé du 14 juillet, date du lancement international du centenaire.

En l'absence des témoins de ce conflit, aujourd'hui tous disparus, c'est désormais l'ensemble de la société française qui est dépositaire de l'héritage de "Ceux de 14". Les musées, les services d'archives, les professeurs d'histoire et les chemins de mémoire aménagés sur le champ de bataille sont appelés à prendre le relais des témoins et à endosser le rôle de "passeurs" pour transmettre aux générations futures l'histoire et les mémoires de la guerre de 14-18.

Retrouver la mémoire locale

Dans cette perspective, en collaboration avec le Mouvement de Sauvegarde de Saint Macaire, je lance un appel à toutes les personnes qui aimeraient s'investir pour concevoir et participer à l'organisation de différentes manifestations dans notre commune. Une première réunion du comité de pilotage se déroulera lundi 10 février à 18h30 à la mairie de Saint-Macaire.

Je lance également un "avis de recherche" auprès des Macariens et habitants de notre canton qui disposent de documents, lettres, objets, vêtements, armes, cartes postales...dans leurs archives familiales susceptibles de nous aider à retrouver la mémoire locale de ce terrible conflit.

Pour tous renseignements complémentaires, n'hésitez pas à contacter le secrétariat de mairie : 05 56 63 03 64 - mairie.stmacaire@wanadoo.fr

Philippe Patanchon

Dossier de concertation sur le Schéma de Cohérence territoriale

Afin de permettre aux habitants du canton de s'informer, la communauté de communes des coteaux macariens met à disposition les éléments d'information sur l'avancement du SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), ainsi qu'un registre de concertation. Ce registre permet de faire des observations.

Siège de la Communauté de Communes :
8 rue du canton. 05 56 63 64 42.

Bilan de l'opération



Durant l'été les jeunes de Saint Macaire et de notre canton ont pu participer aux diverses activités proposées dans le cadre du CAP 33.

Du tir à l'arc au volley en passant par le golf ou le baseball, de nombreuses activités sportives se sont déroulées au pied des remparts. Les jeunes de notre village ont participé largement au succès de cette opération puisque en moyenne 45 % des participants étaient issus de St Macaire.

Une expérience nouvelle et intéressante pour notre canton que la CDC prévoit de renouveler l'été prochain.

Le roseau macarien

Le premier concours de pêche aura lieu au lac de Gargassan le 23 février 2014, à partir de 9h.



Les dernières inondations

La cote maximum de la Garonne lors de l'inondation a atteint 8,80m à l'échelle de crue du lavoir du Thuron.



Copeaux

Des opérations d'élagage sont en cours. Si vous êtes intéressés par des copeaux de broyage de branche (pour utilisation de paillage par exemple) vous pouvez vous faire connaître auprès du secrétariat de mairie.

Les actus de la commune : www.saintmacaire.fr